

COUR SUPÉRIEURE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-06-000958-187

DATE : 08 DÉCEMBRE 2022

SOUS LA PRÉSIDENTE DE L'HONORABLE CATHERINE PICHÉ., J.C.S.

FRANÇOIS BERGERON
Demandeur

c.

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC
Défendeur

Et

MATHIEU BARBEAU
Mise en cause

JUGEMENT

[1] **CONSIDÉRANT** la demande de substitution du représentant ;

[2] **CONSIDÉRANT** que Mathieu Barbeau souhaite renoncer à son statut de représentant ;

[3] **CONSIDÉRANT** que François Bergeron, un membre du groupe, demande l'autorisation de la Cour pour se substituer à Mathieu Barbeau afin d'assurer la représentation des membres du groupe ;

[4] **CONSIDÉRANT** le consentement du défendeur ;

[5] **CONSIDÉRANT** les déclarations assermentées déposées au soutien des présentes ;

[6] **CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt de la justice et des membres du groupe d'autoriser la demande en substitution ;

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

ACCUEILLE la demande de substitution du représentant ;

AUTORISE la substitution de Mathieu Barbeau par François Bergeron comme représentant du groupe ;

LE TOUT sans frais.

CATHERINE PICHÉ, J.C.S.

Me Clara Poissant-Lespérance
Me Anne-Julie Asselin
Mme Zoë Christmas, stagiaire
TRUDEL JOHNSTON & LESPÉRANCE
Avocates du Demandeur

Me Andréa Boivin-Claveau
BERNARD ROY (JUSTICE QUÉBEC)
Avocate du Défendeur

Date d'audience : 08 décembre 2022 (En chambre)